



www.zestdurable.net

Conseil Général



Haut-Rhin

## Convention 2015 de partenariat entre l'association ZEST et le Département du Haut-Rhin

### Entre

ZEST, Association de création audiovisuelle pour un monde durable, représentée par Marie Holweck, Présidente

Adresse du siège : ZEST 20 rue du Cardinal Mercier 68000 COLMAR

Siret : 528 570 849 000 26

### et

LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN, sis 100, avenue d'Alsace BP 351, 68006 COLMAR Cedex, représenté par le Président du Conseil Départemental du Haut-Rhin, dûment habilité à signer la présente convention par délibération de la Commission Permanente en date du ....

---

### Il a été convenu ce qui suit :

#### Préambule

ZEST, association de production audiovisuelle pour un monde durable, va produire le prochain film de Laura Zornitta, auteur-réalisatrice. Ce film met en scène le travail de Rémy et Sébastien, binôme en charge d'un bibliobus. Au-delà de l'apport culturel et plus particulièrement littéraire, l'objet du film est de montrer le bibliobus comme vecteur de lien social, véritable microcosme où cohabitent des personnes de tout âge, toute catégorie socio-professionnelle, tout genre.

Pour ce faire, depuis 2010, Laura Zornitta a effectué différents repérages, suivi plusieurs tournées, rencontré plusieurs lecteurs. Elle a présenté en amont un dossier complet au Président du Conseil Départemental et au service de la médiathèque.

#### **Article 1 : Objet de la convention**

L'objet de la présente convention est de définir les modalités de tournage du film autorisé par le Département du Haut-Rhin et d'accorder une subvention destinée à participer aux coûts de ce film.

#### **Article 2 : Tournage du film**

##### **2.1. Période de tournage**

Le tournage du film se déroulera principalement de février 2015 à novembre 2015.

*ZEST - 20 rue du Cardinal Mercier 68000 COLMAR*

*SIREN 528 570 849*

*N° inscription au registre des associations du Tribunal de Colmar : volume 65 Folio 69*

Les dates retenues pour les tournages dans le bibliobus sont : samedi 21 février, samedi 21 mars, samedi 18 avril et samedi 30 mai 2015 ; ainsi que les lundis 23 février et lundi 23 mars 2015 pour la centrale d'Ensisheim.

## **2.2. Plans complémentaires**

En fonction des conditions de tournage et des conditions météo, des plans complémentaires pourront être tournés si besoin, en dehors des jours précités. Ces jours complémentaires seront fixés d'un commun accord avec la médiathèque départementale du Haut-Rhin.

## **2.3. Lieux**

Les tournages auront lieu à Colmar, Bourbach-le-Haut, Masevaux, Ensisheim et ainsi que sur les routes du Haut-Rhin.

## **2.4. Médiabus mis à disposition**

Pour des raisons techniques, le tournage se fera dans le bus G, bus immatriculé AR 583 YW 68.

## **2.5. Salariés du Département**

Le binôme retenu pour le tournage du film est le chauffeur Rémy Adolph et le bibliothécaire Sébastien Hammes. Ils seront les « passeurs » et protagonistes du film: ils feront le lien entre les livres et les lecteurs et entre les lecteurs entre eux.

Rémy Adolph et Sébastien Hammes sont deux agents, salariés par la médiathèque départementale du Haut-Rhin. Le tournage se fera sur leur temps de travail, aucune rémunération supplémentaire n'étant prévue à leur égard.

Préalablement au tournage, Rémy Adolph et Sébastien Hammes signeront une lettre accord autorisant la captation et l'exploitation de leur image et de leur voix.

## **2.6. Les lecteurs**

Les lecteurs faisant partie du film auront tous été contactés par la réalisatrice en amont du tournage afin de s'assurer qu'ils acceptent d'être filmés. Ils signeront une lettre accord autorisant la captation et l'exploitation de leur image et de leur voix, ce document leur sera remis par ZEST pendant le tournage.

## **2.7. Moyens humains mis à disposition par ZEST pour le tournage :**

En fonction du planning de tournage et des nécessités de tournage, l'équipe pourra être constituée de :

- une réalisatrice ;
- un cadreur ;
- un ingénieur du son ;
- un chargé de production ;
- un régisseur ;
- un assistant.

## **2.8. Moyens techniques mis à disposition par ZEST**

En fonction des nécessités de tournage, ZEST mettra en œuvre les moyens matériels suivants :

- une voiture ;
- 3 caméras ;
- pied, épaulière, fixation ;
- une perche ;
- 3 micros ;
- un zoom H4N ;
- batteries, câbles, chargeurs, cartes mémoire, etc...

### **Article 3 : La post-production**

Après le tournage, la post-production du film comprendra différentes phases : dérushage image, montage image, composition musicale, mixage, création de générique, étalonnage.

### **Article 4 : Exploitation du film**

ZEST enverra le film en festival ainsi qu'à FRANCE 3 Alsace, Alsace 20 pour une éventuelle diffusion.

ZEST gravera des DVD. 40 DVD seront mis à disposition du Département du Haut-Rhin qui pourra les mettre à disposition des lecteurs du bibliobus et des bibliothèques de son réseau.

Le Département du Haut-Rhin pourra organiser des projections du film. ZEST et l'auteure-réalisatrice Laura Zornitta devront être tenus informés de toutes les projections organisées. En cas de projections payantes, ZEST percevra 30 % du prix du ticket d'entrée.

Sous réserve de financements complémentaires, ZEST envisage de produire un web documentaire à partir des séquences tournées. Le web documentaire sera complété par d'autres modules et fonctionnalités selon une idée originale de Laura Zornitta.

### **Article 5 : Budget Prévisionnel du projet global**

Le budget prévisionnel du film et du web documentaire s'élève à 250 000 euros.

### **Article 6 : Subvention accordée**

Pour mémoire, il s'agit de tourner un documentaire qui met en scène à la fois le travail de proximité, de médiation et de lien social joué par les bibliothécaires dans le médiabus, mais aussi le plaisir et la découverte culturelle du côté des lecteurs. Il n'existe quasiment pas de film de ce type consacré à ce mode itinérant de diffusion de la culture, aussi s'agit-il pour le département d'un moyen de communication innovant pour promouvoir la lecture publique. Une fois réalisé, ce documentaire pourrait faire l'objet d'une diffusion sur le territoire national.

Afin de participer aux coûts du film et au regard de l'intérêt départemental présenté par ce film, le Département du Haut-Rhin versera à l'association ZEST une subvention de 5000 euros au plus tard le 30 juin 2015, par virement bancaire sur le compte suivant :

- titulaire : ZEST
- établissement : 20041
- code guichet : 01015
- n° de compte : 0440676F036
- clé : 81
- La banque postale

### **Article 7 : Durée**

La présente convention est conclue de sa date de signature jusqu'au 31 décembre 2015.

### **Article 8 : Avenant**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

### **Article 9 : Litiges**

Respectant l'esprit de partenariat de la présente convention, les parties signataires s'efforceront de régler à l'amiable les litiges pouvant survenir dans l'interprétation de ses clauses ou dans l'exécution de leurs obligations respectives, faute de quoi, le contentieux sera porté devant le tribunal compétent.

Fait à Colmar en deux exemplaires, le

Représentant de ZEST  
Lu et approuvé  
Marie Holweck

Représentant du Département du Haut-Rhin  
Lu et approuvé